Département de l'Hérault
République Française
COMMUNE DE PEGAIROLLES DE L ESCALETTE

Nombre de membres en exercice: 11	**Séance du 26 septembre 2023**
	L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 26 septembre 2023, s'est réunie sous la présidence de
Présents : 8	**Sont présents:** Frédéric ROIG, Marie-Christine ARNAL, David SOURNIA, Jean - Claude GUYONDET, Béatrice PASCAL, Christophe FREY, Sebastien VALANCOGNE, Lucie MAZELLA
Votants: 8	**Représentés:**
	Excuses: Aurélie GALTIER
	Absents: Guillaume ARNAL, Rens VAN DOORNE
	Secrétaire de séance: Lucie MAZELLA

Objet: Dons solidarite AMF34 - 2023_DE_018

M. Le Maire expose au conseil que la commune souhaite participer à l'élan de solidarité que l'AMF 34 organise envers le peuple marocain suite au tremblement de terre qui a frappé le Haut Atlas marocain, ce vendredi 8 septembre et des communes touchées par l'intempéries de ce 16 septembre.
Que les besoins s'orientent aujourd'hui vers l'achat de matériel spécifique, et les besoins de relogement et de reconstruction.
Que l'AMF 34 invite désormais les mairies à amplifier l'élan de solidarité sous forme de dons financiers, au travers d'un compte bancaire dédié.
Il propose, en conséquence, au conseil municipal de verser un don de 1 300.00 euros.
Le conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2121-29 ;
Considérant qu'au vu de l'urgence de la situation humanitaire, l'AMF34, à la demande d'un grand nombre de communes, a ouvert un compte bancaire dédié afin de recueillir les dons des collectivités qui seront fléchés intégralement sur les actions nécessaires et urgentes.
Considérant que la commune de Pégairolles de l'Escalette souhaite, participer à cet élan de solidarité à hauteur :

- 300.00€ pour la solidarité envers le Maroc
- 1000.00€ pour les communes héraultaises touchées par les intrépides

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire ;
Après en avoir délibéré ;
Décide de verser un don en solidarité à hauteur de 1 300.00 euros auprès de l'AMF 34 ;
Autorise M. le maire à faire les démarches nécessaires ;

Objet: Adoption du référentiel M57 - 2023_DE_019

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.
J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien approuver le passage de la commune de Pégairolles de l'Escalette à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Le Maire,

VU L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

CONSIDERANT que :

La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024.

- Que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la commune.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la Commune de Pégairolles de l'Escalette

Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Objet: Création d'un quai de transfert sur la commune de St-Felix-de-Lodez - 2023_DE_020

Le conseil municipal,

Vu les articles L. 2224-5 et L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Syndicat Centre Hérault en date du 16 novembre 2022 relatif à l'approbation des principes du nouveau schéma de collecte des déchets sur l'ensemble du territoire,

Vu la délibération en date du 19 décembre 2022, de la commune de Saint-Felix-de-Lodez, en faveur de l'accueil d'un quai de transfert sur son territoire communal,

Vu la motion, actée en Conseil des Maires du Pays Cœur d'Hérault, le 12 juillet 2023, en faveur de la création d'un quai de transfert des déchets sur la commune de Saint-Felix-de-Lodez.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sa proposition,

Après avoir délibéré,

PREND ACTE en faveur de la création d'un quai de transfert des déchets sur la commune de Saint-Felix-de-Lodez.

Objet : Charte d'engagement départementale ressource en eau - 2023_DE_021

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

CONSIDERANT que le Département de l'Hérault connaît actuellement un épisode de sécheresse précoce cette année encore, faisant craindre des tensions sur la ressource en eau,

CONSIDERANT que le préfet, le président de l'AMF34 et le président du Département de l'Hérault ont signé, en présence de représentants des collectivités territoriales et des acteurs du territoire héraultais engagés dans la gestion de l'eau, le 18 juillet 2023, une Charte d'engagement départementale proposant un plan d'action d'urgence et de responsabilité face à la sécheresse,

CONSIDERANT l'engagement de notre commune dans ce contexte pour participer à l'effort collectif des collectivités comme des usagers pour accentuer les économies d'eau,

Sur proposition de M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

APPROUVE la présente charte d'engagement départementale,

APPROUVE l'utilisation, l'affichage et la diffusion du logo « Economisions l'eau ! Ma commune s'engage »,

APPROUVE la désignation d'un référent eau, qui sera identifié auprès de l'AMF 34

QUESTIONS DIVERSES :

- **Point sur l'évènement**

Un spectacle de noël est prévu pour le 10 décembre 2023.

- **Point sur les travaux**

Les travaux du cimetière et sur le chemin du parc de la Liberté sont terminés.

- **Point sur la sécurité**

Tout le plateau du Larzac a été fortement touché par les sécheresses. Deux sources se maintiennes celle de Pégairolles et celle de Les Plans. Une conférence aura lieu le 10 octobre 2023 à 18h00 à la salle de Pégairolles afin de discuter sur les éventuels moyens de préventions et les risques de sécheresse. Une charte départementale « Economisons l'eau, ma commune s'engage ! » sera signée.

La commune va s'équiper de deux défibrillateurs, un en mairie et un à l'église. Les devis sont en cours.

La commune souhaite faire ralentir les véhicules aux entrées de la commune. Des devis seront réalisés pour mettre en place un radar solaire et/ou un demi-dos-d'âne.